

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 12-02 du 15 avril 2021

CHARTRE DE COOPÉRATION POUR DES « QUARTIERS INCLUSIFS EN SEINE-SAINT-DENIS » – CONVENTIONS – SUBVENTIONS À PERCEVOIR ET À VERSER.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 281-2 relatif à l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées et les articles L. 245-1 et L. 245-3 relatifs à la prestation de compensation du handicap,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021,

Vu le décret n°2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation du handicap,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2019-X-35 du 3 octobre 2019 portant adoption du quatrième schéma départemental autonomie et inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

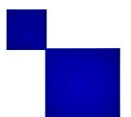
Vu la délibération n°2021-III-04 du 4 mars 2021 portant adoption de mesures pour renforcer l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Département à percevoir les sommes suivantes dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de coopération « pour des quartiers inclusifs » :

- 60 000 de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France,
- 60 000 euros de la Caisse des Dépôts et Consignations,



- 60 000 euros de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,
- 60 000 euros de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer les conventions afférentes, dont projets ci-annexés ;

- ACCORDE à l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté une subvention de fonctionnement de 60 000 euros pour soutenir le développement de l'habitat inclusif et son écosystème en Seine-Saint-Denis ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer la convention afférente à conclure avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.